



Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi 1901

Agrée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 44

septembre 1995

E D I T O

Les différentes actions conduites par Sauvegarde et Embellissement de Lyon ont été publiées dans notre dernier bulletin. Cette plaquette réduite sera affichée dans notre bureau à la Maison Rhodanienne de l'Environnement.

Parmi ces actions, la dernière relatée est la mise en place d'un "Chantier Ecole" dans la cage d'escalier de l'immeuble 4 rue de Thou. Nous vous en avons déjà entretenus dans nos bulletins n° 33 et N° 34 de Mai et Novembre 1992.

Aujourd'hui, le propriétaire ne pouvant réaliser les travaux a signé un compromis de vente avec la Société SOGIMM.

La Réhabilitation sera conduite par M. MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Inspecteur Général des Monuments Historiques.

S.E.L. participera avec l'épaullement de l'Association R.E.M.P.A.R.T., mondialement connue pour ses chantiers "Ecole" réalisés.

Le chantier devrait débuter en 1996. Ainsi, des jeunes bénévoles interviendront sous la direction de l'entreprise chargée des travaux.

Comme vous le constatez, l'ensemble de nos actions progresse, aboutit, et j'aimerais rappeler à notre actif:

- le désenclavement de Fourvière (piétons) réalisé à ce jour,
- la conservation des vestiges de l'ancienne église des Terreaux,
- notre participation, toujours efficace, sur l'affichage illicite dans les communes du Grand Lyon, etc...

J.P. DRILLIEN

AFFICHAGE IRRÉGULIER DANS LE GRAND LYON

Loi du 2 Février 1995

NOS ACTIONS SUR LE TERRAIN

Une loi relative au renforcement de la protection de l'environnement a été adoptée le 2 Février 1995. Elle est intéressante à plus d'un titre:

Elle qualifie la nature de: "PATRIMOINE COMMUN DE LA NATION" et ajoute "il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement". Vaste programme dont notre Association avait fait le sien il y a déjà 20 ans...

Cette Loi comporte une modification remarquable de la Loi 79 1150 du 29.12.1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes.

L'affichage abusif aliénant notre cadre de vie se trouvant au centre de nos préoccupations (voir B.L. SEL N° 40 de Septembre 1994), nous avons noté avec plaisir que: "l'installation, le remplacement ou la modification des dispositifs ou matériel qui supportent de la publicité sont soumis à déclaration préalable auprès du Maire et du Préfet dans des conditions fixées par Décret en Conseil d'Etat". Nous attendons avec impatience ce dernier texte qui va obliger les afficheurs de faire preuve de plus de professionnalisme qu'aujourd'hui.

Précisons que déclaration ne signifie pas autorisation. Autre modification de poids à

laquelle devront s'adapter Mairies et Administrations Préfectorales:

"Le Maire ou le Préfet prend un Arrêté ordonnant dans un délai de 15 jours, soit la suppression, soit la mise en conformité de la publicité en cause".

Avant modification, la Loi ne comportait pas de délai, ce qui laissait aux uns et aux autres le loisir de traîner les pieds.

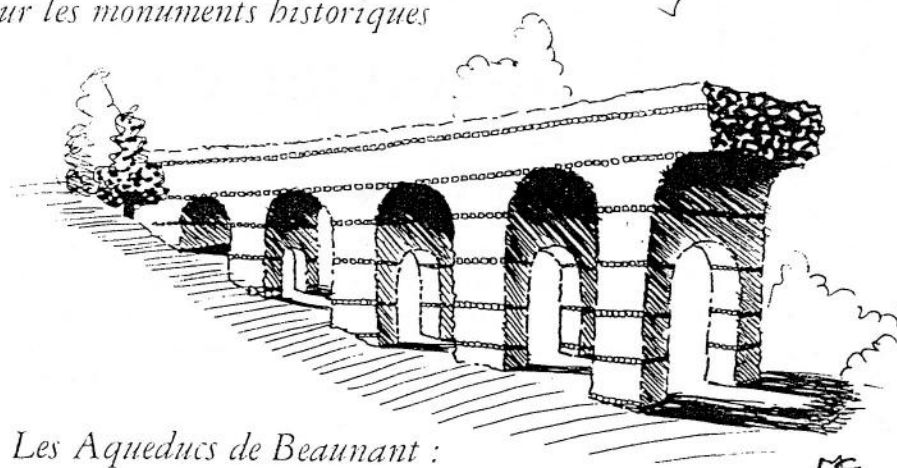
Ces modifications constituent, certes, des avancées, mais la Loi est encore muette en ce qui concerne la notion de densité de l'affichage.

A quand un Plan d'Occupation des Sols intégrant un coefficient d'occupation des sols par la PUB ?

Autre absence remarquée, la notion de qualification professionnelle des afficheurs au même titre que celles de tous ceux qui concourent à la construction de notre cadre de vie, tels que: urbanistes, architectes, entrepreneurs, etc...

En effet, nous sommes consternés de

1913 : 5 minutes avant la loi du 31 décembre
sur les monuments historiques



Les Aqueducs de Beaumont :
Une architecture romaine unique en son genre.

constater, sur le terrain, que la majorité des afficheurs ne savent pas lire... la Loi, ou un plan d'occupation des sols, ou un règlement local de publicité ou, encore, ne savent pas utiliser un mètre, un décimètre, un niveau, un fil à plomb ou, encore, la brosse et le savon pour nettoyer les équipements publicitaires qui doivent être tenus en bon état de propreté.

Muette est la Loi sur la notion d'éthique des afficheurs, ce qui pourrait par exemple épargner à nos chères petites têtes blondes la pub pour l'alcool à la sortie de leurs écoles ! oui, nous l'avons vue !

Muette est encore la Loi sur la possibilité pour les Associations d'obtenir des dommages et intérêts pour couvrir les frais engagés sur le terrain, pour demander la dépose ou la mise en conformité des dispositifs illégaux ou irréguliers.

ACTIONS SUR LE TERRAIN

1°) Nous avons demandé au Préfet du Rhône d'user de son autorité pour rappeler aux Maires du Grand Lyon et aux professionnels de l'affichage la nécessité d'observer le règlement national de publicité. Il nous a répondu qu'il partageait notre préoccupation et qu'il avait entrepris, en 1994, une campagne de lutte contre l'affichage illégal (circulaire 43-94 du 28.06.94).

2°) Nous avons, sur le terrain, entrepris des actions de recensement de dispositifs irréguliers ou illégaux que nous avons adres-

sées aux Maires concernés, soit de façon ponctuelle :

- STE-FOY-LES-LYON et OULLINS (AQUEDUCS de BEAUMONT), IRIGNY (participation au groupe de travail pour l'établissement du plan local de publicité)

- CHAMPAGNE-au-MONT-D'OR

ou, de façon généralisée :

- LA MULATIERE - FRANCHEVILLE - VILLEURBANNE.

Le bulletin Officiel de la Ville de Lyon nous a ouvert ses pages dans lesquelles nous

avons traité des aspects juridiques de l'affichage (B.O.M. du 09.04.95).

Ces premières actions ont mis en évidence l'immensité de la tâche. Des estimations à partir de données statistiques relevées dans la presse des professionnels nous permettent d'affirmer qu'il y a 9600 panneaux muraux ou portatifs dans le Grand Lyon.

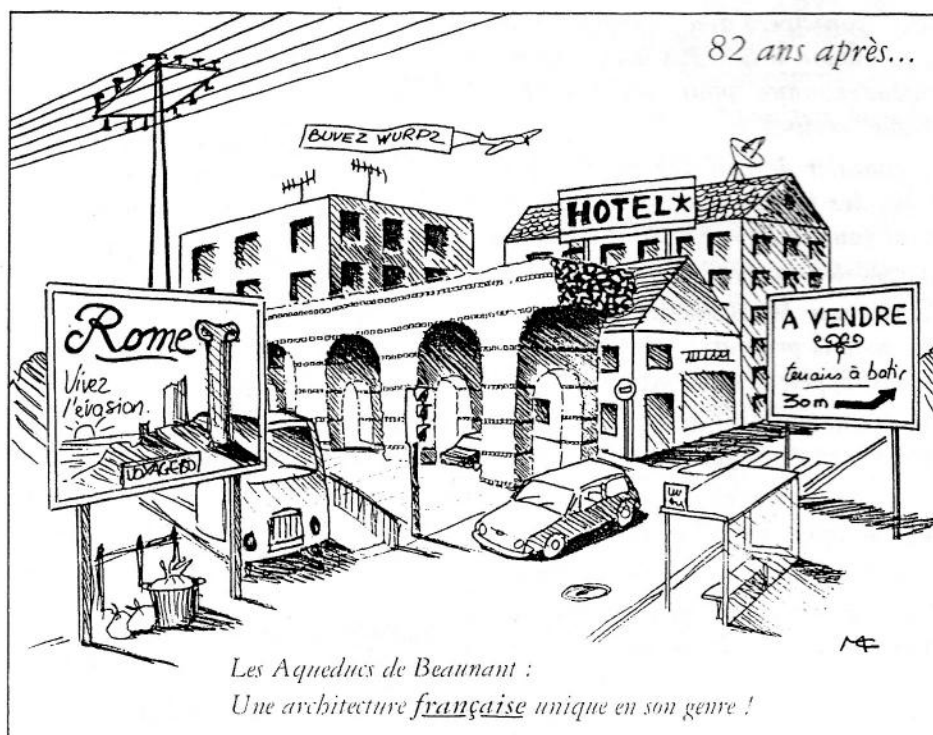
Nous avons constaté que la Ville de Lyon était moins touchée par l'affichage abusif que les villes de banlieue. Pour s'en convaincre, il suffit de traverser La Mulatière, Pierre-Bénite, Francheville, Tassin, Craponne pour saisir le contraste !

En ce qui concerne Villeurbanne, la situation y est ubuesque. La publicité s'est introduite en des lieux et emplacements interdits non seulement par le règlement national, mais par le règlement local institué par le Conseil Municipal !

De nos actions, ont suivi quelques frémissements sur le terrain (Ste-Foy-les-Lyon, La Mulatière) mais, dans l'ensemble, nous sommes très déçus par les résultats obtenus.

Faudrait-il traîner les Maires devant le Procureur de la République pour que la Loi soit enfin respectée ?

R. MOTTE



SAINT BRUNO, L'EGLISE DES CHARTREUX

Dans le premier bulletin municipal officiel de la ville de Lyon de l'année 1995 figure une proposition de projet d'aménagements à réaliser dans cette église.

Ce remarquable édifice de style baroque est classé. La maîtrise d'oeuvre sera assurée par l'Architecte en chef des Monuments Historiques.

En dehors des mises aux normes techniques, notamment du chauffage et des installations électriques, il est plus que temps de procéder à une restauration intérieure complète.

La riche histoire de la Chartreuse lyonnaise commença en 1580, lorsqu'il fut décidé de sa création. Il y avait déjà cinq siècles - en 1084- que Saint Bruno avait fondé l'Ordre des Chartreux; les monastères cartésiens s'étaient rapidement multipliés en France occidentale. Lyon était un passage obligé pour les prieurs qui devaient se rendre, sur la convocation de leur Supérieur Général, au Chapitre prévu chaque année à la Grande Chartreuse, près de Grenoble. L'établissement de Lyon leur permettait de faire étape dans des conditions conformes aux exigences de leur vie mystique.

Les Religieux obtinrent du roi Henri III le droit de créer leur monastère lors de son séjour à Lyon en août 1584. De plus, il donna à cette Chartreuse en projet ses Armes: une colombe battant des ailes pour rappeler l'Ordre du Saint Esprit qu'il venait de fonder, et les fleurs de lys royales,

La Chartreuse du "Lys Saint Esprit" s'établit sur le tènement de "la Giroflée"aux environs d'août 1585. Sa superficie était de 23,8 hectares et la propriété couvrait pratiquement la moitié ouest du 1er arrondissement actuel, depuis les fortifications de la Croix-Rousse au nord jusqu'à la Saône, à l'exception d'une faible partie au sud-ouest occupée par le monastère de la Visitation Sainte Marie des Chaînes. L'église est alors placée sous le vocable de Notre Dame des Anges. L'architecte Ferdinand Delamonce, déjà célèbre pour des travaux à l'Hôtel Dieu et dans l'église de Saint Just présenta le 1er novembre 1733 les plans de l'église actuelle, dont les travaux progressèrent rapidement.

En 1736, la calotte du dôme fut surmontée d'un élégant lanterneau coiffé d'une boule dorée à l'or fin, servant de piédestal à une croix en fer forgé. A la suite de désaccords avec le Prieur, Dom Claude

Guinet, Delamonce quitta le chantier et Germain Soufflet lui succéda. Il est l'auteur de nombreuses réalisations à l'intérieur, en particulier de la pièce maîtresse du sanctuaire, le ciborium ou baldaquin, dessiné par Servandoni.

A la Révolution, les Pères du Lys Saint Esprit se dispersèrent dans des communautés situées le plus souvent à l'étranger.

Leur Chartreuse fut mise en vente le 9 septembre 1791 et l'église fut fermée. Le Concordat de 1801 permit de redonner à la vieille chartreuse et à sa chapelle une utilisation religieuse grâce à l'Archevêque de Lyon, Joseph Fesch, oncle du Premier Consul.

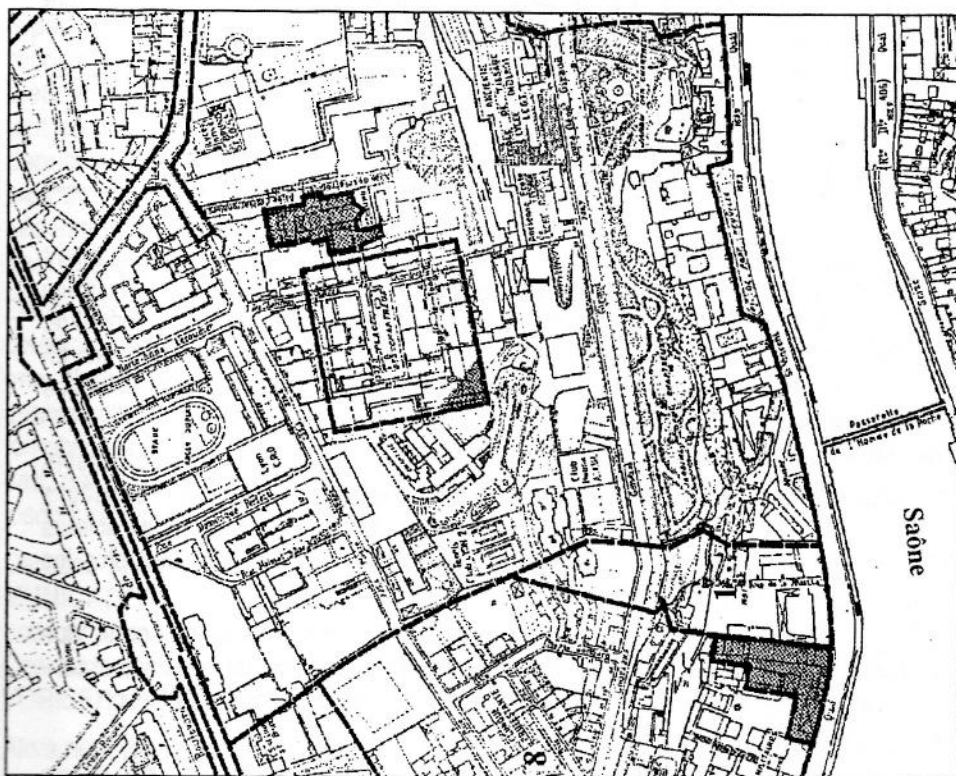
Quant à Notre Dame des Anges, elle devint sous le vocable de Saint Bruno, l'âme d'une nouvelle paroisse, destinée à soulager Saint Denis. Ce fut celle des Canuts et son territoire s'étendit depuis Saint Denis au nord jusqu'à la rue de l'Annonciade et au cours Général Giraud actuels au sud, de la Grande Côte à l'est à la Saône à l'ouest.

Les premiers curés se consacrèrent à la remise en état du bâtiment et en 1871, malgré les débuts difficiles de la III^e République, le curé Fond s'attacha à terminer l'église Saint Bruno. En effet, sa façade était constituée d'un mur grossier de pierres apparentes percé d'un porche très simple et d'une fenêtre ovale.

Les travaux furent confiés à l'architecte Sainte Marie Perrin, dont le nom reste lié à la basilique de Notre Dame de Fourvière. L'église Saint Bruno présenta alors l'aspect que l'on peut encore admirer aujourd'hui.

Les travaux concernent l'intérieur de la construction, et il est hautement souhaitable qu'ils soient menés le plus rapidement possible, tant les dégradations sont apparentes et la mise en valeur à peu près inexistante.

En pénétrant dans l'édifice par son portail principal, l'impression ressentie est celle de la grandeur, sans écrasement par des dimensions exagérées ou de trop somptueuses richesses. Le chevet est la partie



la plus ancienne. Bien que transformé par Delamonce, le chœur date pour l'essentiel du XVIII^e siècle. Il est formé de trois travées soulignées sur la voûte par des arcatures qui s'appuient sur une corniche décorée d'une frise où alternent des roses et la colombe du Saint Esprit en stuc doré. Contre les murs s'alignent trente quatre stalles imposantes, dix sept de chaque côté. Douze autres encadrent le grand orgue, qui agrémente le fond de l'abside dans l'axe du chœur. Au dessus des stalles ont été placés deux tableaux intéressants, dont les cadres ont été sculptés par Van der Heyden et qui se fondent complètement aujourd'hui dans la grisaille ambiante.

A gauche du maître-autel se trouve un admirable lutrin du XVIII^e siècle en bois doré; sur les quatre faces, on retrouve la colombe du Saint Esprit et les fleurs de lys royales.

Les bras du transept, éclairés chacun d'une impose, sont réduits et ne correspondent pas à la définition traditionnelle de croix latine.

Au centre, la coupole comporte quatre pendentifs sur lesquels repose l'ensemble du dôme. Ils sont décorés également en stuc sur le thème des quatre Evangélistes.

Le maître-autel à deux faces était utilisé d'un côté par les Religieux groupés dans les stalles du chœur, de l'autre par les fidèles réunis dans la nef. En marbre rouge

de Sicile, il a été conçu par Soufflot en 1742.

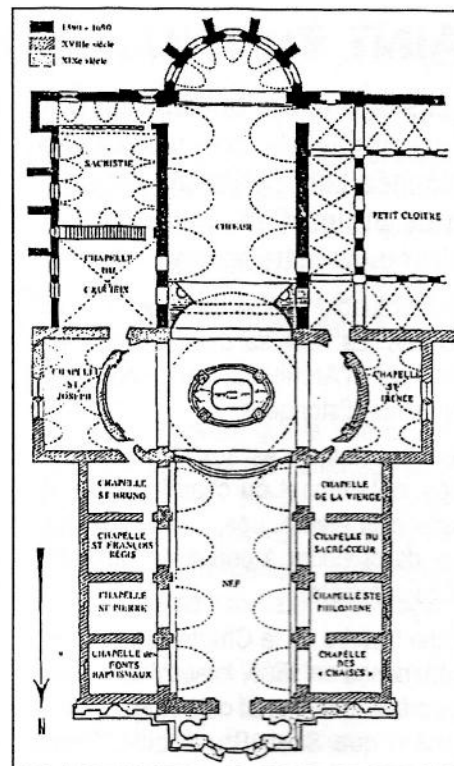
Il est surmonté du fameux baldaquin, dessiné en 1738 par Servandoni et réalisé par Soufflot, dont le but est de magnifier les mystères qui se déroulent sur l'autel. Son insertion parfaite, sous la coupole, met en valeur cette oeuvre d'art exceptionnelle.

De nombreuses peintures et sculptures ornent la nef et les chapelle latérales. Toutes nécessitent un traitement d'urgence.

Nul doute qu'ensuite, la mise en lumière de l'intérieur, particulièrement des tableaux, sera conduite avec la compétence reconnue à notre Ville en la matière.

Il serait également intéressant, à l'occasion de cette restauration, de valoriser le petit cloître achevé en 1631 en éliminant les vitrages qui closent les galeries tout en respectant l'espace central, le cimetière des Chartreux où les moines furent enterrés jusqu'en 1791. Il serait peut-être possible de retrouver sous les badigeons ultérieurs des éléments des fresques réalisées dans le premier tiers du XVIII^e siècle par Horace le Blanc et François Perrier.

L'état actuel de délabrement général, la difficulté de visite, l'indifférence des Pouvoirs publics jusqu'au récent et salutaire projet de réhabilitation font que ce témoin important de notre passé est pratiquement ignoré des autochtones et bien



Etapes de la construction de l'Eglise Saint-Bruno des Chartreux.

évidemment "du monde qui peuvent pas être de Lyon"

Après, et même pendant les travaux si c'est possible, comme à la Primatiale ou à la chapelle du lycée Ampère, des visites organisées pourraient faire mentir un adage digne de figurer dans la Plaisante Sagesse Lyonnaise: "Vous savez ben, à Lyon, on sait faire, mais on sait pas faire savoir".

L'Equipe de SEL

POUR UNE VILLE-SPECTACLE

Le succès de la Fête de la Musique démontre, une fois encore, l'intérêt porté à une certaine animation de rue.

Mais pourquoi, en dehors de cette "orgie", ne peut-on trouver que quelques miettes, et encore, à se mettre sous la dent ?

Comment se fait-il que l'organisation ne fonctionne que dans l'excès ? N'est-il pas imaginable d'offrir, durant le cours de l'année, une dose minimum de spectacle, extérieur et gratuit, en quelques points choisis de la ville, sans que cela ne gêne l'environnement ?

De même que nous avons suggéré, en son temps, de permettre à la ville de se

doter, régulièrement, d'une parure nocturne, et de ne point se contenter de la grande fête du 8 décembre, de même nous prôtons aujourd'hui, la mise en place d'une animation musicale régulière, et de ne point se contenter de la grande fête du solstice d'été.

Définissons quelques points névralgiques de la ville, offrant une situation à la fois favorable à la fréquentation et, en même temps, suffisamment à l'écart des immeubles résidentiels.

Eventuellement, aménageons un peu les lieux pour en adapter le fonctionnement.

Dans un cadre déterminé (inscription, réservation, cadre horaire, niveau sono-

re,...) offrons à des groupes respectant quelques critères de qualité la possibilité de venir s'exprimer et se faire connaître, tout en faisant la joie des promeneurs, en participant à la création d'une ambiance ludique.

Favorisons les éléments qui composent la ville-spectacle-permanent. Permettons aux saltimbanques d'en être des acteurs quotidiens (n'oublions pas non plus les artistes de cirque...)

Rappelons-nous, une fois encore, que l'animation de la ville est une base essentielle pour ses chances de séduction.

Jacques BONNARD

DES AMÉNAGEMENTS FAVORABLES AU TOURISME

Dans le bulletin précédent, était proposé un extrait du dernier livre de Régis Neyret, analysant plus particulièrement la question de la politique du tourisme à Lyon.

Comme le précisait l'introduction de cette reproduction, ce thème intéresse SEL au premier chef et un retour en arrière, dans les pages des nombreux numéros diffusés, permet de le confirmer.

En effet, comment ne pas considérer combien les propositions d'aménagement, de sauvegarde ou d'embellissement, contiennent implicitement, le plus souvent, une dimension forte de valorisation de la cité envers les visiteurs.

Mais, à plusieurs occasions, des propositions explicites ont pu être faites au fil des articles.

Nous avons, par exemple, défendu l'idée que l'esprit d'accueil des lyonnais pouvait s'exprimer dans l'aménagement des infrastructures d'entrée dans la ville...

Nous avons déjà souligné l'intérêt de ne pas négliger l'image que le visiteur peut se faire de Lyon en arrivant par le "Fer"; les façades qu'il peut observer ne doivent pas ressembler systématiquement à des arrière-cours.

Il peut être également souhaitable qu'il reçoive des messages d'accueil, aussi bien en "clair" (signalisation adaptée, tant en position qu'en dimension, visible depuis le train) que sous des formes plus subtiles (maîtrise de perspectives séduisantes sur la ville, tant depuis le train que lorsqu'il sort de la gare).

De la même façon, nous avons évoqué combien il pouvait être important de soigner l'aménagement des sites remarquables offerts à la vue de millions d'automobilistes de passage, comme dans le cas de notre confluent trop négligé jusqu'à ces jours.

Certains appelleraient cela de la COMMUNICATION. On pourrait y voir aussi une certaine VOLONTE DE SEDUIRE... Ces deux éléments sont utiles pour FAVORISER LA RENCONTRE.

Alors ne ratons pas nos entrées !

C'est encore d'infrastructures qu'il s'agissait quand J. Tournier proposait il y a dix ans, de rendre plus faciles les accès à la Basilique de Fourvière et à ses terrasses. Les premiers aménagements du Parc des Hauteurs bien que louables sous certains angles, ont malheureusement négligé la motivation de la proposition (accès facilité par le Nord, en ouvrant le cul-de-sac connu aujourd'hui, en particulier pour la circulation automobile, en particulier pour les autocars).

Il s'agit, là, d'assurer un certain CONFORT d'accueil.

Une fois les premières impressions reçues, même si elles sont diffuses, le touriste sera sensible à une signalétique l'aidant à s'orienter et à une information facile d'accès, et valorisante, à proximité des sites ou des monuments remarquables. Jean Luc Chavent s'en était fait un ardent promoteur. SEL l'avait proposé, à titre d'exemple, dans son étude d'aménagement touristique relative au site des Trois Gaules (Amphithéâtre), avec quelque succès d'ailleurs.

On peut y trouver un certain RESPECT de l'étranger.

Nous avons également défendu l'idée de favoriser une certaine ANIMATION et des possibilités de se désaltérer sur des parcours potentiellement touristiques. Nous avons par exemple proposé de permettre l'implantation d'un lieu de consommation sur le "balcon" de la place Rouville, désespérant de pouvoir convaincre de rendre plus "commerciales" les terrasses de Fourvière. Autrement dit, une certaine QUALITE d'accueil.

En effet, pourrions-nous considérer que tous les touristes ne se promènent pas avec leur réserve d'eau dans leur sac...?

Là encore, pourrions-nous considérer que certains apprécieraient une petite dose de COMMODITES lors des haltes, en particulier là où il fait bon s'attarder et apprécier un panorama... ?

SEL a soutenu, dès qu'ils l'ont sollicitée, les promoteurs de tourisme CULTUREL

A THEME, comme l'association "Soierie Vivante", qui propose de mettre en valeur le patrimoine lyonnais des métiers de la soie.

Si déjà en 84, A.M. Meunier s'enthousiasmait pour une politique de promotion touristique et plus particulièrement sur le cours des fleuves, nous avons suggéré la création d'une halte fluviale en centre ville. L'aménagement de la Place Antonin Poncet n'en a-t-il pas été un heureux écho? Il convient, en effet, de ne pas négliger l'AGREMENT.

Faut-il encore revenir sur nos propositions de MISE EN VALEUR de l'image nocturne pour favoriser les visites en soirées, et favoriser une certaine AMBIANCE? Les résultats sont déjà au rendez-vous, avec bonheur.

Mais ces pages n'ont pas négligé l'accueil PRATIQUE et ECONOMIQUE en facilitant la promotion de l'idée poussée par J.L. Chavent et A. Dutel de transformer la caserne de la "manutention" en Centre International de Court Séjour. Restons patients...

Aussi quand nos élus affirment tous vouloir s'investir dans la promotion de notre ville, nous invitons tous nos membres à se montrer "force de proposition" dans ce domaine.

Les initiatives paient, et favorisent la transformation de l'esprit, en profondeur.

Le bulletin reste ouvert à cette démarche...

J. BONNARD

S.E.L. PARTICIPE À L'INITIATIVE DES ASSOCIATIONS :

Lugdunum - Florentia
Comité Centre Presqu'île
Société d'Histoire Lyon-Presqu'île

de faire apposer une plaque commémorative sur l'immeuble 8, place des Jacobins dans le but de rappeler l'histoire ce site lyonnais.

DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE LYONNAISE

La sauvegarde du Patrimoine comporte un volet dont l'amenuisement est particulièrement dommageable: il s'agit de la part régionale du langage dans le français parlé.

Les médias, en particulier la télévision, ainsi que la multiplication et l'accélération des moyens de communication, ont grandement concouru à fragiliser les particularismes linguistiques. L'uniformisation à laquelle nous assistons et nous contribuons, *volens nolens*, conduit à une dissipation de l'héritage que nous a légué la soixantaine de générations qui nous ont précédé.

Notre parler régional trouve sa source dans un substrat dialectal ancien: le francoprovençal. L'appellation de francoprovençal pour désigner certains parlers gallo-romans du Centre Est est de création relativement récente; c'est le linguiste italien G. Ascoli qui en révéla l'originalité et qui le définit en ces termes: "Nous appelons francoprovençal un type d'idiome qui réunit, en dehors de ses caractères spécifiques, d'autres qui sont pour partie communs avec le français et pour partie avec le provençal". C'était en 1873, et il convient de rappeler que c'est sous ce terme de provençal que l'on désignait l'occitan au XIX^e siècle.

L'histoire du francoprovençal est liée à la conquête romaine. La romanisation de la région lyonnaise s'est produite relativement tôt avec la fondation de Lugdunum en 43 avant J.C. ; elle fait suite à la romanisation de la Narbonnaise qui remontait jusqu'à Vienne. Très vite Lugdunum prit une importance considérable en devenant capitale des Gaules et devint à son tour un centre de rayonnement important.

Lyon a été le berceau du francoprovençal, langue gallo-romane issue de la latinisation qui s'est répandue à partir de

Lugdunum par le truchement d'un latin tardif et populaire. C'est également de Lugdunum que s'est opérée la latinisation de la Gaule du Nord, ce qui a donné naissance à un vaste ensemble linguistique qu'on appelle gallo-roman du nord par opposition au gallo-roman du sud qui est à l'origine de l'occitan. Cette situation explique qu'aujourd'hui encore, le francoprovençal possède plus d'affinités avec la langue d'oïl qu'avec l'occitan.

La naissance du francoprovençal, qui remonte probablement à l'époque du début de la période carolingienne, s'explique par une scission du gallo-roman du nord consécutive aux invasions germaniques. Alors que les Burgondes qui ont occupé notre région ont laissé peu de traces sur son parler, les Francs ont profondément modifié la langue des régions du nord où ils s'implantèrent, et notamment le parler de l'Île de France dont le dialecte deviendra plus tard le français.

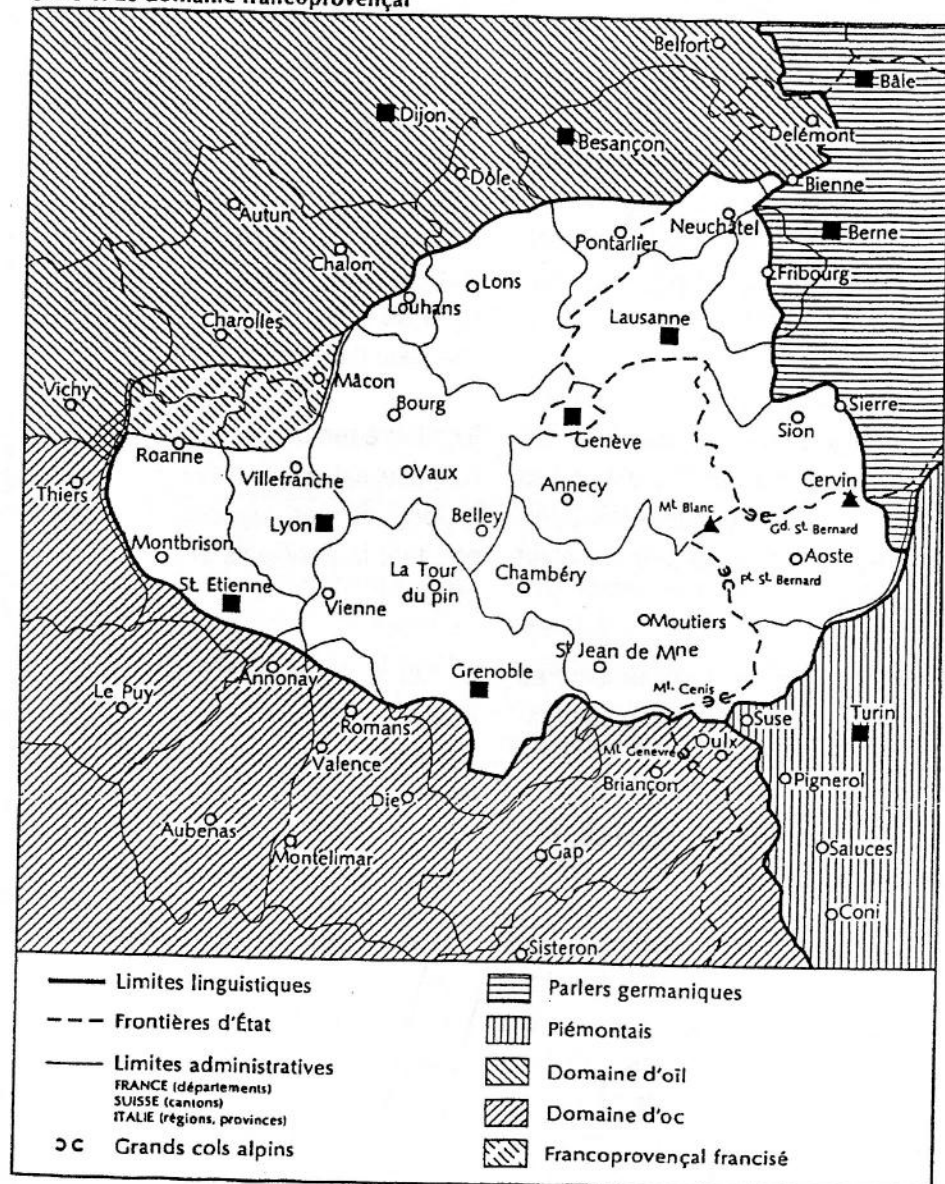
De par sa position et son histoire, le francoprovençal constitue donc un carrefour entre le français, langue issue du latin mais fortement marquée par l'influence germanique, et les langues du sud - italien, espagnol, portugais, occitan, catalan -, restées plus proches du latin.

Comme on peut le constater sur la carte, le domaine francoprovençal s'étend sur trois pays : la France, la Suisse et l'Italie. On observe une grande concordance entre certaines limites du domaine francoprovençal et les frontières des anciens diocèses. Cette coïncidence tient surtout au fait que les diocèses correspondaient aux anciennes zones administratives ro-

maines. En France, le francoprovençal est parlé dans les départements suivants: majeure partie de la Loire, Rhône, sud-est de la Saône-et-Loire, deux tiers sud du Jura, sud du Doubs, Ain, Haute Savoie, Savoie, majeure partie de l'Isère, extrémité nord de l'Ardèche et de la Drôme. En Suisse, il est la langue indigène des cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève et de la partie romane des cantons de Fribourg et du Valais. En Italie, il est utilisé dans la vallée d'Aoste et dans quatre communes du Grand Paradis. C'est en Val d'Aoste que le francoprovençal a perduré de façon significative : sa version valdôtaine est enseignée dès l'école primaire, et les hommes politiques l'utilisent même dans leurs discours. A Lyon, l'influence du français a commencé à se manifester dès le Moyen Age, et peu à peu la langue locale a été abandonnée au profit de la langue du Roi qui n'a cessé de se développer. Ce ne fut toutefois que très graduel, car Racine écrivait au XVII^e siècle à son ami La Fontaine: "J'avais commencé à Lyon à ne plus guère entendre la langue de mon pays et à n'être plus intelligible moi-même..." Le peuple ne connaissait que le dialecte. A l'époque de la révolution, la langue française était entendue dans la quasi-totalité du Centre Est, mais le dialecte restait la langue du peuple, et il s'est maintenu comme langue ordinaire dans les campagnes jusqu'au début du XX^e siècle.

L'adoption précoce du français à Lyon a induit une fragmentation du domaine francoprovençal qui s'est alors trouvé dépourvu de centre directeur, si bien qu'aujourd'hui cette langue ne peut être

Carte 1: Le domaine francoprovençal



"Carte établie d'après TUAILLON (1972-337)
 dans *Lexicon Romanistischen Linguistik*. L.R.L. - J.B. Martin 1990"

approchée qu'à travers la multitude de patois parlés dans les différents villages. Ces patois comportent un certain nombre de traits communs qui facilitent l'intercompréhension entre patoisants de villages voisins et permettent de concevoir comme à partir du latin, les parlers francoprovençaux, et en particulier le parler lyonnais, ont réussi à se forger une originalité.

Le francoprovençal ne semble pas profiter d'un regain d'intérêt comparable à celui dont bénéficie par exemple l'occi-

tan. Sa fragmentation gêne l'intercompréhension, ce qui constitue la principale entrave à une bonne synthèse, d'autant que s'il fut utilisé dans certains écrits tels que chartes, livres de comptes et mêmes textes juridiques, il n'a pas été employé comme langue de culture au même titre que le furent le français et l'occitan. Sans vouloir prétendre ressusciter la branche du francoprovençal qui prévalait dans notre Ville il y a de nombreux siècles, il semble particulièrement opportun de s'interroger sur les moyens à mettre en oeuvre pour maintenir, voire revitaliser,

les traits régionaux du français parlé à Lyon, qui sont pour la plupart des survivances du substrat dialectal.

Plusieurs publications importantes lui ont été consacrées, et Guignol est actuellement l'ultime rempart de ce parler. La langue de Guignol est en effet basée sur une exagération de ces traits régionaux du français qui constituent eux-mêmes des survivances du francoprovençal.

Un lexique, récemment établi par madame Anne-Marie Vurpas et qui s'intitule "Le Parler Lyonnais" - Editions Payot & Rivages 1993 servirait utilement de base, avec d'autres parutions plus anciennes, à un glossaire assorti de phrases simples qui pourrait être diffusé au niveau scolaire dans le cadre des plages horaires réservées à la Culture.

La pérennité du langage local fait aussi partie de la Sauvegarde de notre petite Patrie bien aimée, Lyon, et contribue à sa spécificité. On ne peut laisser perdre un élément identitaire de cette importance.

L'Education Nationale a bien mis en place des structures pour l'apprentissage non seulement de l'occitan, mais notamment aussi du breton, du basque, du corse. Pourquoi ne pas accorder le même crédit à cette grande méconnue, la langue lyonnaise ?

"D'après les précieuses indications fournies par monsieur J.B. Martin et Madame A.M. Vurpas, de l'Institut Pierre Gardette, Faculté catholique de Lyon"

A. MAYNARD

BELLECOUR, AU CENTRE ... DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Si Bellecour est au centre de Lyon, on se demande parfois si cette place, peu banale, intéresse, un tant soit peu, les élus de notre cité.

Nous avons déjà eu à réagir vivement vis-à-vis du laisser-aller en matière de traitement des façades, et plus particulièrement de celles qui se font face, symétriquement, à l'est et à l'ouest.

Si tout le monde paraissait désolé des erreurs réalisées, rien n'a été engagé pour améliorer l'homogénéité des ravalements

De la même façon, les alignements de platanes, devant ces mêmes immeubles, mériteraient une taille adéquate pour une meilleure maîtrise de la régularité de leurs hauteurs.

On lit encore, régulièrement, des re-

vendications des uns et des autres (comme Centre Presqu'île) pour une amélioration des revêtements de sol, ou d'une meilleure protection des statues, ... ; mais rien ne bouge !

Pourtant, s'il est un lieu de rendez-vous fameux à Lyon, s'il est un lieu où les lyonnais se croisent, s'il est un lieu où convergent les espaces de commerce et les voies piétonnes, c'est bien Bellecour.

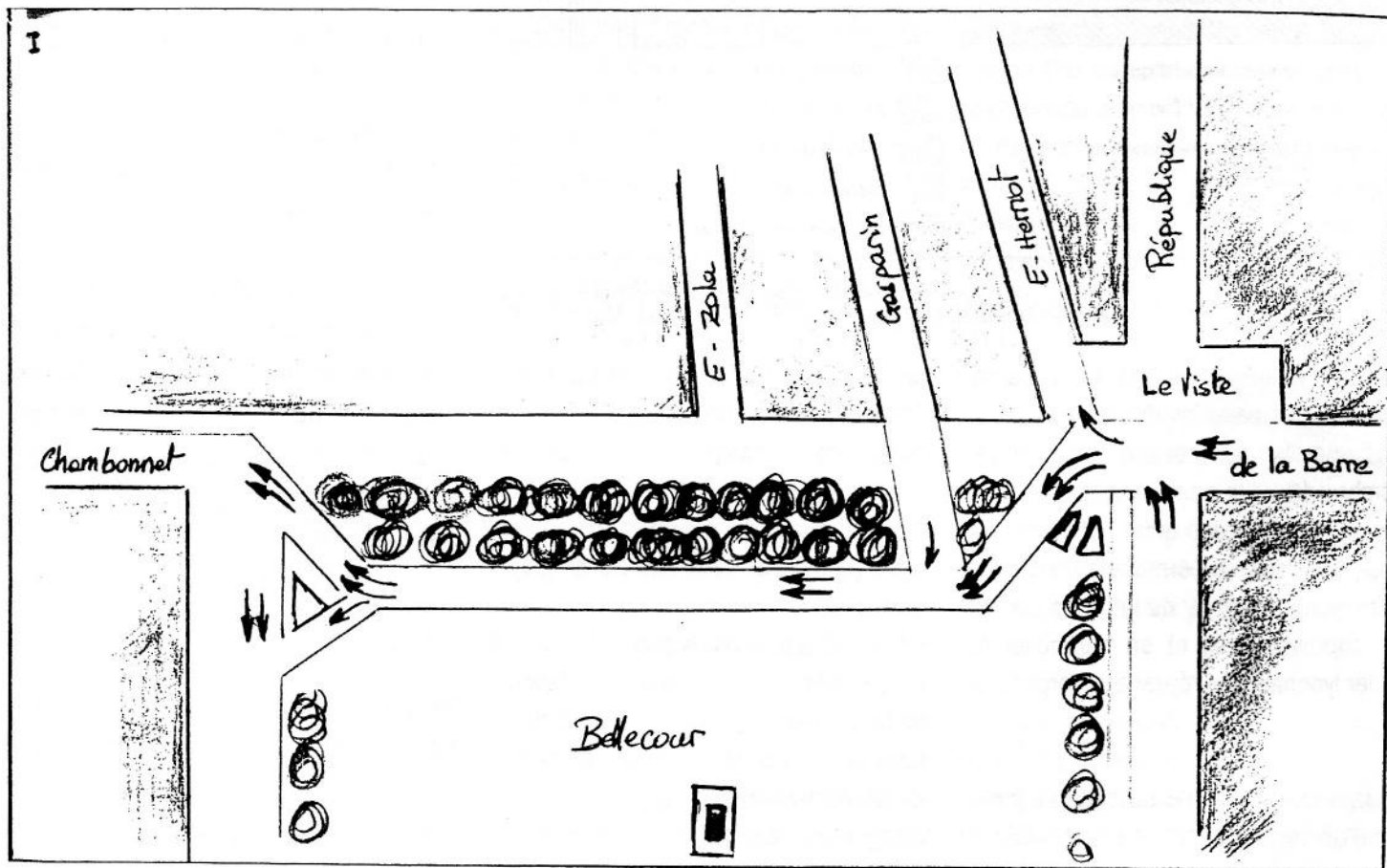
Autrement dit, cette place est bien au cœur de la cité, au sens le plus organique qui soit.

Elle mériterait, en conséquence, une attention redoublée.

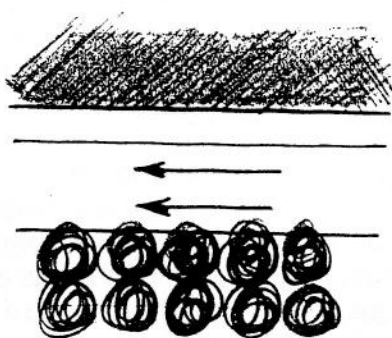
Parmi les questions que nous nous posons, pour améliorer son usage, et ainsi pérenniser son attraction, nous voudrions souligner aujourd'hui les défauts de son côté Nord et envisager une piste d'évolution.

Il doit être remarqué, en effet, combien l'espace est compté aux promeneurs le long de ces façades, qui offrent pourtant la principale animation commerciale.

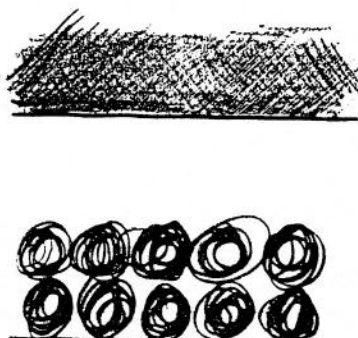
De fait, si des efforts significatifs ont pu être réalisés, entr'autres sous notre impulsion, pour favoriser l'aménagement des côtés Nord des places Antonin Poncet ou des Terreaux, parce-que les mieux exposés et les



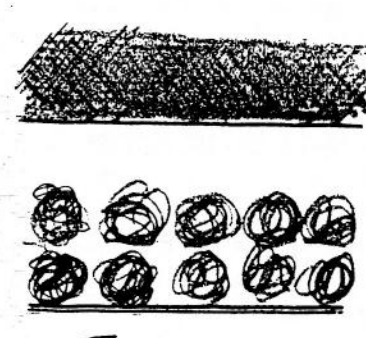
II



Aujourd'hui



Proposition



(Plantations nouvelles)
Alternative

plus animés, il faut reconnaître que Bellecour, qui bénéficie d'une superficie des plus généreuses, canalise ses piétons sur un espace des plus réduits sur le sien.

Aussi convient-il de s'y intéresser.

Ce trottoir relie le point de convergence de la place Le Viste aux autres rues commerçantes, Gasparin ou Emile Zola ; il sert également d'axe de liaison avec le Vieux Lyon, autre pôle d'animation.

Il souffre, à notre avis, de trop d'exiguïté et de trop de promiscuité avec le transit automobile.

Ne voit-on pas, aujourd'hui, de trop nombreux commerces fermer boutique le long de la rue Chambonnet ? Doit-on attendre que le mal se prolonge encore pour s'en inquiéter ?

Aussi, après avoir imaginé quelques possibilités d'évolution, il nous paraît aujourd'hui nécessaire de bousculer plus sérieusement la situation connue, en envisageant un rééquilibrage plus fondamental dans l'affectation des surfaces.

Nous proposons de réfléchir à une mise à disposition de la bande Nord de la place aux piétons, en associant à un large trottoir la promenade potentielle sous les platanes, et en rejetant au sud de ces derniers la circulation automobile, sur le bord de l'esplanade centrale.

Nous suggérons ainsi de recréer une ambiance de mail sur le côté Nord de la place, plus favorable à l'épanouissement de l'activité commerciale et à toute l'animation qui en découle, avec la possibilité d'agrémenter cette promenade de buvettes ou autres "pieds-humides", par exemple.

De cette manière, Une partie de Bellecour pourrait-elle retrouver un certain succès, et mieux s'inscrire dans le réseau traditionnel de l'activité commerciale et ludique de la Presqu'île.

Que dire d'autre en conclusion sinon que " OSONS ! " ?

Jacques BONNARD

NB : Cette proposition serait à prendre encore plus en compte si, d'aventure, une campagne de remplacement des platanes s'avérait nécessaire pour cause de maladie de ceux-ci ; une remise en cause des plantations pourrait faciliter la faisabilité de ce projet, qui ne manquera pas d'inquiéter, peut-être à tort, quelques techniciens de la voirie. A moins que l'on ne force un peu la main à ce rajeunissement...

VISITE COMMENTÉE

S.E.L. invite ses adhérents, ainsi que leurs amis, à une visite de :

LA CHAPELLE DU LYCÉE AMPERE APRES SA RESTAURATION

Commentée par :

Monsieur MORTAMET
Architecte en chef
des Monuments Historiques

**le samedi 30 septembre 1995
à 10h00**

**Rendez-vous devant
la Chapelle
29, rue de la Bourse**

LES FORTIFICATIONS DE LYON

Il existe à Lyon une tradition très ancienne de ville fortifiée. Aux temps antiques c'est le site de LUGDUNUM sur la colline de Fourvière qui est entouré d'une enceinte. Après les invasions barbares, seuls les établissements religieux bénéficient d'une protection. Plus tard, avec l'affirmation de l'autorité royale et des droits reconnus aux communes, une véritable ligne de fortifications est édifiée autour de la ville. Cette construction évoluera au gré des avancées de la poliorcétique jusqu'au début du XIX^{ème} siècle où les progrès de l'artillerie imposeront une refonte complète du système.

Aujourd'hui, une partie des remparts et la plupart des forts détachés construits autour de Lyon à partir de 1831 sont encore visibles. Je vous convie donc à une visite de ces vestiges afin de constater leur état et de s'interroger sur leur devenir.

I - Période 1831 - 1870:

-secteur entre Saône et Rhône:

-fort de MONTESSUY (1836): c'est un ouvrage à 4 bastions soutenu par une lunette avancée. Le bâtiment principal est intéressant par son système d'accès en pignon et des galeries de fusillade subsistent à l'intérieur des murs d'escarpe. Transformé en parc public il est encore en bon état mais il est dommage que les fossés aient été comblés. Il conviendrait maintenant de ne plus le dénaturer et de réhabiliter ce qui marque encore sa spécificité. A noter que son voisin, le fort de Caluire, a été complètement absorbé par les constructions environnantes.

-fort SAINT JEAN (1845): véritable tour à canons par son élévation au-dessus de la Saône, il est propriété du ministère de la Défense qui a régulièrement entretenu les nombreux bâtiments situés en surface. Son aliénation a été décidée et il conviendra de veiller à ce que le futur propriétaire le conserve en l'état et n'altère pas ce qui fait son intérêt en matière d'architecture militaire. Quant au bastion Saint Laurent à l'autre extrémité de l'enceinte de la Croix

Rousse, il reste entre les mains du Service de Santé qui y a entrepris d'importants travaux d'entretien et de restauration.

- secteur rive droite de la Saône:

-fort de la DUCHERE (1841-1856): Vaste ensemble de plan pentagonal il a pratiquement disparu sous les installations sportives et seul subsiste le tracé des bastions, les fossés ayant été comblés. Certaines galeries de fusillade sont visibles sur les flancs des bastions mais il n'est pas évident que leur accès soit encore possible.

-fort de VAISE (1835-1853): De tracé allongé épousant le sommet du contrefort qui surplombe la Saône, le fort a été complètement transformé dans son aspect extérieur pour abriter un centre d'hébergement et de réception. La porte d'entrée du fort, intéressante par ses systèmes de défense, subsiste en contrebas, ainsi qu'un morceau de bâtiment au nord. Il est dommage que le chemin d'accès au fort ait disparu au profit d'agrandissements routiers ou fonciers.

-fort de LOYASSE (1838-1840): occupé par les services techniques de la ville il est envahi par la végétation et ses grandes casernes ne sont plus qu'une carcasse vide. Très spectaculaire par la

dimension des bastions et par son système d'étagement des défenses, il mériterait d'être mieux protégé.

Depuis le fort de Loyasse on peut suivre jusqu'à la Saône le tracé de l'enceinte de ville. En effet une bonne partie du rempart subsiste avec quelques éléments remarquables dont un ouvrage isolé situé dans le cimetière de Loyasse qui sert actuellement de dépôt de matériaux et de remise à outils aux employés du cimetière. Bien que son emplacement ne milite pas en faveur d'une ouverture au public il convient de veiller à son entretien et à sa préservation. Plus bas en descendant vers la Saône on découvre des bastions dont les fossés sont occupés par des jardins potagers communaux. L'abandon de ces jardins et la remise en gazon permettraient de valoriser le site. Enfin, surplombant la Saône, subsiste une caserne dont les abords ont été récemment dégagés. Ceux-ci, illuminés la nuit et offrant une vue spectaculaire depuis les quais de Saône mériteraient d'être accessibles au public par le chemin de ronde.

-fort SAINT IRÉNÉE (1831-1841) : Domaine universitaire, l'ouvrage est en deux parties. Le fort proprement dit qui occupe le terrain le plus élevé et dont il ne subsiste que peu de vestiges. Les derniers bastions ont disparu récemment pour faire



Fort Saint Jean

place à des résidences d'étudiants. Quelques éléments architecturaux épars (casemates, tunnels) permettent encore de deviner l'organisation d'origine. L'entrée du fort a été rasée et transformée en restaurant universitaire. En revanche, la seconde partie constituant les avancées de l'ouvrage est encore bien présente, qu'il s'agisse de la porte, des bastions attenants, ou des casernes situées à l'intérieur. Il convient cependant de veiller à ce que les rénovations entreprises restent en accord (matériaux, couleurs des peintures) avec les normes de l'époque.

Entre le fort Saint Irénée et le fort de Sainte Foy il faut signaler la présence de la lunette du "petit Sainte Foy", ouvrage intermédiaire de forme hémicylindrique. Il possède encore son pont-levis avec son système complet de chaînes et rampes mobiles. Les fossés sont transformés en courts de tennis. Occupé par un club sportif ce site pourrait à moindres frais être remis dans son état d'origine.

Le fort de Sainte Foy (1843), propriété du ministère de l'Intérieur, est occupé par une Compagnie Républicaine de Sécurité. Il est très intéressant par cer-

tains détails architecturaux (galerie d'escalpe, poudrière, caserne à l'épreuve) conservés en bon état. De plus, en avant du fort, existe une lunette reliée par un passage souterrain et se trouvant actuellement au milieu de jardins potagers. Cet ensemble n'a pas été dénaturé et bien qu'entretenu uniquement dans les parties utilisées, il mérite qu'une attention particulière soit apportée à sa conservation.

-secteur rive gauche du Rhône:

Il ne reste que peu de traces de la grande ceinture de forts de la rive gauche, la plupart ayant disparu lors des grandes opérations d'urbanisation (Brotteaux, Part-Dieu). Aussi ceux qui subsistent justifient que l'on porte une attention particulière à leur préservation.

-fort de VILLEURBANNE ou fort de MONTLUC (1835): Petit ouvrage quadrangulaire précédé d'une caserne fortifiée, il appartient au ministère de l'Intérieur qui l'utilise au profit des services de la Police Nationale. Il est encore en bon état à l'exception de la caponnière centrale qui nécessite une restauration. Par ailleurs il faudrait débarrasser l'intérieur du fort des quelques constructions parasites qui y sont implantées.

-fort de LA MOTTE (caserne Sergent Blandan)(1835): Appartenant au ministère de la Défense qui a décidé son aliénation, ce vaste ouvrage possède encore ses bastions avec casemates, ses poudrières, ses casernes ainsi que les pavillons d'entrée, et une bonne partie de l'enceinte avancée. Outre le château de la Mothe (inscrit à l'inventaire) il conviendrait que ces éléments architecturaux soient intégrés et préservés dans le futur projet d'aménagement du site.

-fort de la VITRIOLIERIE (Quartier Général Frère)(1840-1846): Le fort lui-même a disparu dans les travaux d'aménagement et d'extension du site au profit de l'autorité militaire. Il subsiste cependant une caserne à l'épreuve qui fait l'objet des soins jaloux des services du Génie.

Ne quittons pas Lyon intra-muros sans citer les magasins à poudre de Saint



Fort de Bron . Défenses de l'entrée

Fons créés au profit des forts de Feyzin et Corbas. La cour intérieure est occupée par un stade de boulistes et l'ouvrage possède encore, en plus des magasins souterrains, ses deux bastionnets d'angle.

II - Période 1871 -1890:

A partir de septembre 1870, le général Séré de Rivières (directeur des fortifications de Lyon), conscient des progrès de l'artillerie qui permettent des bombardements à longue distance sur les cités, décide d'éloigner la menace en implantant un système complet de forts détachés.

A l'exception du fort de CHAPOLY (1890), disparu sous des constructions modernes, tous ces ouvrages existent mais ne sont pas tous dans le même état de conservation en fonction de l'usage qui en est fait et du propriétaire qui en a la charge.

(Quatre forts [MONT VERDUN (1874), VANCIA (1878), FEYZIN (1878) et CORBAS (1880)] appartiennent encore au Ministère de la Défense. Le premier est interdit à toute visite et photographie, cependant je puis témoigner que les dessous sont en bon état et que les dessus viennent de faire l'objet d'un sérieux nettoyage. La même opération serait envisagée à Vancia et Feyzin mais les services du Génie se heurtent à l'opposition de quelques écologistes qui ne veulent pas voir disparaître la végétation alors que les racines des arbres endommagent irrémédiablement les superstructures des installations. En revanche, à Corbas, les dessus sont engazonnés ce qui permet de restituer à ce petit ouvrage son état d'origine. A noter la présence à l'intérieur du fort, de la seule tourelle MOUGIN de l'agglomération lyonnaise, datant de 1883 et pesant près de 153 tonnes et qui, en dépit de l'absence de ses deux pièces de

155mm reste un témoin primordial de l'évolution des techniques de siège à cette époque.

Au sud de l'agglomération, la commune d'Irigny est propriétaire des forts de MONTCORIN (1878) et de CHAMPVILLARS (1878). Si le premier est envahi par la végétation, en revanche le second a toute ses superstructures dégagées d'où émergent les cheminées d'aération et les puits d'éclairage. Une superbe caponnière sur fossé en eau donne à ce petit ouvrage un intérêt supplémentaire. Occupé par des services techniques municipaux, il pourrait à moindres frais retrouver une nouvelle jeunesse et être ouvert à la visite.

Plus à l'ouest le fort de COTE LORETTE (1878) surmonté d'un réservoir d'eau, a vu son environnement modifié et notamment les fossés qui ont été comblés. Libre d'accès cet ouvrage est en train de se dégrader et la proximité du Mémorial de Fusillés justifierait qu'on lui accorde plus d'attention.

Quant au fort du BRUISSIN (1881) il a été « aménagé » en centre socioculturel par la commune de Francheville. Il faut souhaiter que les projets de salle de spectacle sur les superstructures soient réévalués avant réalisation.

Le fort du PAILLET (1886), propriété de la commune de Dardilly, abrite des associations. Ayant la chance de bénéficier d'un gardien, il a échappé aux pillages habituels et l'on peut encore admirer la cuisine du fort avec ses fourneaux et ses tables de préparation des repas. Il serait temps que la commune entreprenne quelques travaux de sauvegarde avant que les infiltrations d'eau n'aient entraîné des dégâts irrémédiables.

A l'est de Lyon se situent les forts de

MEYZIEU (1893) et GENAS (1889) aujourd'hui pratiquement invisibles sous les remblaiements et la végétation. Le fort de SAINT PRIEST (1885), surmonté lui aussi d'un château d'eau et dont les casernes servent de centre aéré pour la commune, possède encore ses fossés, défendus par des caponnières et des coffres de contrescarpe bétonnés, ainsi que sa grille de clôture aux pointes acérées.

Enfin, terminons cette visite par le plus bel exemple d'ouvrage fortifié de Lyon, le fort de BRON (1877), tant par ses dimensions que par les soins dont il est l'objet. Bien que défiguré par un château d'eau et amputé d'une partie de ses souterrains pour asseoir le réservoir, il conserve des éléments remarquables (poudrière, casemates de fossé, escaliers, etc...). Propriété de la commune de Bron qui aide financièrement l'association qui en a la charge, il a fait l'objet de plusieurs campagnes de restauration. Il est ouvert à la visite chaque premier dimanche du mois.

Sur la trentaine de forts de l'agglomération lyonnaise, dix-huit subsistent pratiquement intacts. Ils sont des témoins de l'histoire et leur valeur patrimoniale est tout aussi importante que les églises et monuments qui, eux, sont l'objet de la sollicitation et de l'intérêt publics. Alors qu'il n'est pas trop tard pour en réhabiliter un grand nombre, il serait dommageable pour notre mémoire historique de les abandonner à leur sort.

Colonel Yves BARDE

Membre de la Commission Française d'Histoire Militaire

Membre-fondateur de l'Association Fortifications et Armements

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

Membre de CIVITAS MOSTRA

Président
Jean-Paul DRILLIEN
39, rue Félix Jacquier
69006 - LYON
TEL : 78.93.04.52

Secrétaire
Jean GATEAU
2, Bd des Belges
69006 - LYON
TEL : 78.93.11.78

Trésorier
Henry BERCHTOLD
21^{me}, av. G^e Leclerc
69160 - TASSIN LA DEMILUNE
TEL : 78.34.34.17

Adhérez à



**SAUVEGARDE
ET EMBELLISSEMENT
DE LYON**

17, rue Sully - 69006 LYON - Tél. 78 93 04 52

COTISATION
Membre ADHERENT 130F
Membre BIENFAITEUR 700F
ou PERSONNE MORALE 70F
JEUNE - ETUDIANT 70F

CREDIT LYONNAIS
Agence Le Parc
Compte N° 50 145 V